

x

AFFAIRE N°35 - Création d'un Centre Social aux Camélias.

M. MONDON donne lecture de la lettre en date du 13 Novembre 1963 de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion :

" Création d'un centre social au Groupe  
" d'habitations S.I.D.R. aux Camélias  
" St-Denis.

.....

St-Denis, le 13 Novembre 1963.

" Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 28 Octobre 1963, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission d'Action Sanitaire et Sociale, dans sa séance du 26 Septembre 1963 après étude du rapport de l'assistante sociale et du dossier présenté, a décidé de ne pas donner une suite favorable à votre demande.

En effet, il n'est pas possible de vous accorder une subvention de fonctionnement, car la Caisse Générale se trouverait dans l'obligation de consacrer tous les ans, sur son budget d'Action Sanitaire et Sociale une partie de celui-ci.

En ce qui concerne les travailleuses familiales, je vous informe que cette question sera étudiée lors de l'élaboration du programme d'Action Sanitaire et Sociale pour 1964.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée .

Le Directeur,  
Signé: Illisible "

M.le Maire : C'est une décision absolument regrettable.

Je demande tout de même à nos Collègues qui ont des rapports avec la Sécurité Sociale de bien vouloir poser à nouveau la question à cet organisme.

A la demande du Maire, M.M. GIGANT et FORT acceptent de servir d'intermédiaires du Conseil Municipal auprès de la Sécurité Sociale.

Le Maire précise, par ailleurs, que les Centres Sociaux ont été créés parce que, au départ, la Commune devait n'avoir aucun frais à sa charge...

M.FORT : émet l'idée qu'une subvention pourrait être demandée pour le fonctionnement de ces centres sociaux.